

萬國氣候學水理學會議
一件

外務省

2-1704

0341

第五回

於リエー江

明治二十二年

不参加

外務省

2-1704

0342

明治十九年

於ピアリフ

外務省

不参加

2-1704

0343

LEGATION
de la
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
au
JAPON

Tokio, le 8 Juin 1886

特 第
EA 八
類

六月九日接受
也

Monsieur le Comte

Par une lettre en date du
16 Avril dernier, M. le Ministre des
Affaires Etrangères de la République
Française m'informe qu'un congrès
international d'hydrologie et de Clima-
tologie doit s'ouvrir à Biarritz sous
la présidence d'honneur de M. le
Ministre du Commerce et de l'Industrie, le
1^{er} Octobre prochain.

En me communi-quant un certain
nombre d'exemplaires du programme et
du règlement de cette réunion, M. de

西
初
受

開
受
年九月七日二日編輯
總書接
第六月
二日

Son Excellence
Monsieur le Comte Ino-Ouyé,
Ministre des Affaires Etrangères, L. L.
Tokio

Thereminet me fait connaître qu'il attache
-rait de l'importance à ce que le Gouver-
-nement de Sa Majesté Impériale désignât
des délégués chargés de la représenter à cette
solemnité ou tout au moins voudrît bien,
le cas échéant, accorder toutes facilités,
pour se rendre en France aux membres des
sociétés savantes japonaises qui désireraient
assister à ces conférences.

J'ai l'honneur de transmettre, à votre
Excellence, quelques exemplaires du program-
-me et du règlement de ce congrès en La priant
de vouloir bien me faire part de l'accueil
fait par Son Gouvernement au désir témoi-
-gné par M. le Ministre des Affaires Etran-
-gères de la République Française.

Veillez agréer, Monsieur le Comte, les
assurances de ma très haute considération.

Bien à vous
S. Kuroki

特 第 類
八
一

新
氏
下
子
子
子

明治十九年六月十日起草
同 年 月 日 發 遣
卿 翻譯局長

主任 田島

翻譯局長

下

東京

外務大臣 伯井上閣下

シエンキエウ井ツ

以書翰致階上候陳者來ル十月一日ロアリツツ

ニ於テ商工務卿^ヲ名譽會頭^{トシ}ヲ^シ氣^侯兼^水水學^學

萬國會議開設可有之旨去ル四月十六日付書

外務省

翰ヲ以テ佛國外務卿ヨリ拙者ハ通知有之

候

フレシネー氏ハ該會ノ議目及規則書數部ヲ拙

者ハ回付旁日本政府ニ於テ該場ニ參列^{セシムル者}ス

其代表者ヲ御撰任相成候^感其期ニ臨ニ談

會ニ參列致度望ミタル日本ノ學者社會ノ社

員ニシテ佛國ニ赴^ル者^ニ凡^テノ便利ヲ與ヘラレ

候様^御熱望致居候旨拙者ハ通知有之

候

該會ノ議日及規則ニ三部茲ニ及御轉送候間
佛國外務卿希望ノ儀ニ付貴政府ノ御決意
ヲ御報道有之度及御依頼候收段得貴意
候敬具

大正八十六年六月八日

日本東京佛國公使館ニ於テ

外務省



N° 1

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE
DE BIARRITZ

1886

L'étude de l'hydrologie, dans ses rapports avec la pratique médicale, et celle de la météorologie, dans ses rapports avec la détermination des climats, sont aujourd'hui en honneur et ont largement profité, durant ces dernières années, des progrès accomplis par les sciences diverses qu'elles ont à mettre à contribution.

L'échange des notions acquises et la constitution de méthodes propres à en assurer le développement, tel est le programme que paraissait devoir réaliser un Congrès d'hydrologie et de climatologie. L'intérêt pratique qui s'attache à ces sortes d'études étant d'un caractère universel, il devait également convenir de faire appel à tous les savants qui, n'importe dans quelle contrée, s'en sont occupés d'une manière spéciale, on se trouvent attirés vers elles.

Telle est l'idée qui a présidé à l'institution du Congrès international d'hydrologie et de climatologie de Biarritz. Dû à l'initiative de la Société des sciences, lettres et arts de Biarritz (Biarritz-Association), il est organisé avec le concours de la Société d'hydrologie médicale de Paris et de la Société météorologique de France.

除分三部六圖書掛

2-1704

0348

C'est la première fois que la climatologie et l'hydrologie auront eu leurs assemblées plénières. Ces assemblées marquent les progrès réalisés par la science et servent de point de départ à des progrès nouveaux, suscités et encouragés par le rapprochement cordial de ses représentants les plus autorisés. Il est permis de penser que ce n'est là qu'un premier pas fait dans une voie féconde, et que des Congrès ultérieurs viendront justifier l'initiative prise par le Congrès de Biarritz.

Le premier Congrès international d'hydrologie et de climatologie de Biarritz s'ouvrira à Biarritz le 1^{er} octobre prochain, sous la *présidence d'honneur* de M. le **Ministre du Commerce**, et sous la *présidence effective* de M. le docteur **Durand-Fardel**.

La durée du Congrès sera de huit jours (du 1^{er} au 8 octobre). Après sa séance de clôture auront lieu des excursions près de diverses stations thermales des Pyrénées, en vue d'étudier sur place les captages, les installations balnéaires, etc., et près des principales stations sanitaires de la région pyrénéenne.

Le programme détaillé de ces excursions et du temps qu'elles occuperont sera publié ultérieurement.

Sera considérée comme *adhérente* au Congrès toute personne qui en aura adressé la déclaration, accompagnée d'un mandat sur la poste de douze francs, suivant les indications données plus loin.

Toute personne adhérente recevra : 1° les documents relatifs : *A* au sectionnement du Congrès ; *B* au questionnaire dressé par les soins du comité d'organisation ; *C* un plan détaillé des excursions ; — 2° une carte donnant droit au parcours sur les chemins de fer français avec 50 p. 100 de

réduction ; — 3° une indication détaillée, avec les prix des logements, etc.

Chacune de ces pièces sera adressée successivement et en temps utile aux membres adhérents du Congrès.

Comme l'envoi des cartes de parcours sur les chemins de fer ne pourra avoir lieu qu'à une époque rapprochée de l'ouverture du Congrès, les adhérents sont instamment priés de faire connaître exactement l'adresse à laquelle cet envoi devra leur être fait dans le courant du mois de septembre.

Ils sont également priés d'adresser le plus promptement possible leur témoignage d'adhésion, afin de recevoir immédiatement les règlements, questionnaire, etc., etc.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Président du Congrès,
D^r DURAND-FARDEL.

A. — *Les lettres d'adhésion, accompagnées d'un mandat sur la poste de douze francs, devront être adressées :*

1° A M. le D^r DE LAVARENNE, à Paris, 21, rue Chaptal (jusqu'au 1^{er} juin), — à Luchon (Haute-Garonne), à partir du 1^{er} juin ;

2° A M. le vicomte DE CHASTEIGNER, trésorier de Biarritz-Association, à Biarritz.

B. — *Les communications ou demandes de renseignements :*

1° Aux adresses ci-dessus ;

2° A M. le D^r GARRIGOU, à Toulouse (Haute-Garonne), jusqu'au 1^{er} juin, — à Luchon (Haute-Garonne), à partir du 1^{er} juin.

— 4 —

COMITÉ D'ORGANISATION SIÈGEANT A PARIS

D^r **Durand-Fardel**, Membre de l'Académie de médecine,
président honoraire de la Société d'hydrologie médicale de
Paris, *président du Congrès.*

D^r **F. Garrigou**, *secrétaire général du Congrès.*

D^r **Constantin Paul**, membre de l'Académie de médecine,
président de la Société d'hydrologie médicale de Paris;

D^r **Leudet**, secrétaire général de la Société d'hydrologie
médicale de Paris;

M. **Peslin**, ingénieur en chef des Mines;

M. **Angot**, météorologiste titulaire au bureau météorolo-
gique central;

M. **L. Teisserenc de Bort**, secrétaire général de la Société
météorologique de France;

M. **O'Shea**, président de la Société des lettres, sciences et
arts de Biarritz (*Biarritz-Association*);

M. **Labrouche**, publiciste, membre de *Biarritz-Association*;

D^r **de Lavarenne**, secrétaire de la Société d'hydrologie
à Paris, *Secrétaire trésorier*;

D^r **Raymond Durand-Fardel**, *Secrétaire.*

Paris. — Typ. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19. — 19023.

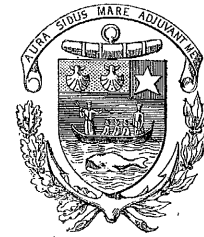
Les Compagnies de Chemins de Fer exigent que la
liste des **adhérents** au Congrès, auxquels la réduction
de 50 % sera accordée, leur soit soumise le **1^{er} sep-
tembre au plus tard**, les adhésions parvenues
ultérieurement ne pourraient jouir du même avantage.

2-1704

0350

アジア歴史資料センター
Japan Center for Asian Historical Records
<http://www.jacar.go.jp/>

N° 2.



- CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE
DE BIARRITZ
1886

RÈGLEMENT

2-1704

0351

COMITÉ D'ORGANISATION SIÈGEANT A PARIS

D^r **Durand-Fardel**, membre associé de l'Académie de médecine, président honoraire de la Société d'hydrologie médicale de Paris, *président du Congrès*;

D^r **F. Garrigou**, *secrétaire général du Congrès*;

D^r **Constantin Paul**, membre de l'Académie de médecine, président de la Société d'hydrologie médicale de Paris;

D^r **Leudet**, secrétaire général de la Société d'hydrologie médicale de Paris;

D^r **Lunier**, membre de l'Académie de médecine, ancien vice-président de la Société météorologique de France;

M. L. Teisserenc de Bort, secrétaire général de la Société météorologique de France;

M. Peslin, ingénieur en chef des Mines;

M. O'Shea, président de la Société des sciences, lettres et arts de Biarritz (*Biarritz-Association*);

M. Franck, ingénieur, membre de *Biarritz-Association*;

Secrétaire trésorier : D^r **de Lavarenne**, secrétaire annuel de la Société d'hydrologie médicale de Paris.

Les communications ou demandes de renseignements devront être adressées :
A M. le D^r GARRIGOU, *Secrétaire Général du Congrès*, à Toulouse (Haute-Garonne), du 1^{er} octobre au 31 mai; à Luchon (Haute-Garonne), du 1^{er} juin au 30 septembre; — ou à M. le D^r DE LAVARENNE, *Secrétaire Trésorier du Comité d'organisation*, 21, rue Chaptal, à Paris, du 1^{er} octobre au 31 mai; à Luchon, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les adhésions, accompagnées d'un mandat sur la poste de douze francs, devront être adressées : A M. le vicomte de CHASTIGNER, *Trésorier du Congrès*, à Biarritz (Basses-Pyrénées); — ou à M. le D^r DE LAVARENNE, *Secrétaire Trésorier du Comité d'organisation*, aux adresses indiquées plus haut.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE
DE BIARRITZ

1886

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

I. — Institution et but du Congrès.

ARTICLE PREMIER. — Un Congrès international de climatologie et d'hydrologie, dû à l'initiative de la Société des lettres, sciences et arts de Biarritz (*Biarritz-Association*), se tiendra à Biarritz, du 1^{er} au 8 octobre 1886, sous la présidence d'honneur de M. le MINISTRE DU COMMERCE, avec le concours de la *Société d'Hydrologie médicale* de Paris et de la *Société météorologique de France*.

ART. 2. — Le but de ce Congrès est de rassembler, dans une région riche en stations thermales et sanitaires, les savants de tous les pays qui voudront étudier en commun les questions se rattachant à l'hydrologie et à la climatologie.

ART. 3. — Les Sociétés et associations scientifiques, les savants de France et de l'Étranger sont invités à prendre part à cette réunion internationale.

II. -- Travaux du Congrès.

ART. 4. -- Le Comité d'organisation a résolu d'appeler particulièrement l'attention sur un certain nombre de questions réunies en un programme dont un exemplaire sera envoyé (voir art. 16) à tout membre adhérent. Néanmoins, d'autres travaux concernant l'hydrologie et la climatologie pourront être soumis au Congrès.

ART. 5. -- Les auteurs sont priés d'envoyer au secrétariat du Congrès (1) les titres et conclusions de leurs mémoires, au moins un mois avant l'ouverture du Congrès.

ART. 6. -- Le Congrès tiendra ses séances (séances générales et séances de sections) du 1^{er} au 8 octobre.

ART. 7. -- Un voyage d'excursions finales dans les principales stations de la région pyrénéenne sera organisé suivant un programme communiqué ultérieurement à chaque membre adhérent.

ART. 8. -- Les travaux du Congrès seront recueillis et publiés par les soins d'une commission spéciale désignée par le Comité d'organisation.

III. -- Composition du Congrès.

ART. 9. -- Le Congrès se compose de membres honoraires et de membres adhérents, nationaux et étrangers.

ART. 10. -- Les membres adhérents nationaux et étrangers sont soumis à une cotisation de 12 francs.

IV. -- Règlement d'ordre intérieur.

ART. 11. -- Le Congrès est dirigé par le Comité d'or-

(1) A M. le D^r GARRIGOU, Secrétaire général du Congrès, à Toulouse (Haute-Garonne), du 1^{er} juin au 30 octobre; à Luchon (Haute-Garonne), du 1^{er} novembre au 31 mai.

ganisation qui prend, de concert avec le Comité local, toutes les mesures nécessaires à son fonctionnement.

A. -- SÉANCES GÉNÉRALES.

ART. 12. -- Les séances générales d'ouverture et de clôture seront réservées à la réglementation du Congrès, à l'organisation des Congrès ultérieurs, et, s'il y a lieu, à la discussion de questions générales mises à l'ordre du jour par le Comité d'organisation.

ART. 13. -- En dehors des séances générales, des conférences sur des sujets se rattachant à l'hydrologie et à la climatologie pourront être faites avec l'agrément du Comité d'organisation.

B. -- SÉANCES DES SECTIONS.

ART. 14. -- Le Congrès se divise en trois sections, qui siégeront un nombre de fois délimité d'après l'importance et le nombre des travaux inscrits.

ART. 15. -- Ces sections sont :

- 1^o Hydrologie scientifique { Géologie;
Physique et Chimie;
Histoire naturelle;
Captage des sources;
Aménagement des établissements thermaux;
Législation;
Enseignement;
Action physiologique et thérapeutique des eaux minérales;
- 2^o Hydrologie médicale . . { Hydrothérapie;
Médication marine.
- 3^o Climatologie { scientifique.
médicale.



ART. 16. — Les sections s'occupent d'abord des questions mises à l'ordre du jour par le Comité d'organisation. Toutefois, d'autres sujets peuvent être traités, sur l'initiative des membres, avec l'assentiment des bureaux des sections.

C. — DIRECTION DES TRAVAUX.

ART. 17. — Le bureau des séances générales se compose :

- 1° D'un président national;
- 2° D'un président d'honneur étranger;
- 3° De trois vice-présidents nationaux;
- 4° De trois vice-présidents d'honneur étrangers (1);
- 5° D'un secrétaire général;
- 6° De deux secrétaires.

ART. 18. — Le bureau des séances de sections se compose :

- 1° D'un président national;
- 2° D'un vice-président national;
- 3° D'un vice-président d'honneur étranger;
- 4° De deux secrétaires.

Les sections pourront s'adjoindre un président d'honneur étranger.

ART. 19. — Les membres français des bureaux sont désignés par le Comité d'organisation. Les membres étrangers sont désignés par les sections.

ART. 20. — La durée des communications dans

(1) Les vice-présidents seront désignés parmi les membres présents au Congrès.

chaque section est limitée à dix minutes, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

ART. 21. — La commission spéciale mentionnée à l'article 8 sera chargée de publier, avec les actes du Congrès, les communications qui y auront été faites.

ART. 22. — La commission de publication se réserve expressément le droit de demander aux auteurs un extrait de leurs communications, en spécifiant l'étendue qui pourra leur être attribuée.

ART. 23. — Si les extraits demandés ne sont pas envoyés dans les délais indiqués, le titre seul des communications sera imprimé.

ART. 24. — Le volume du Congrès, comprenant :

- 1° La liste des donateurs;
- 2° Celle des membres honoraires et adhérents;
- 3° Les actes et les travaux du Congrès,

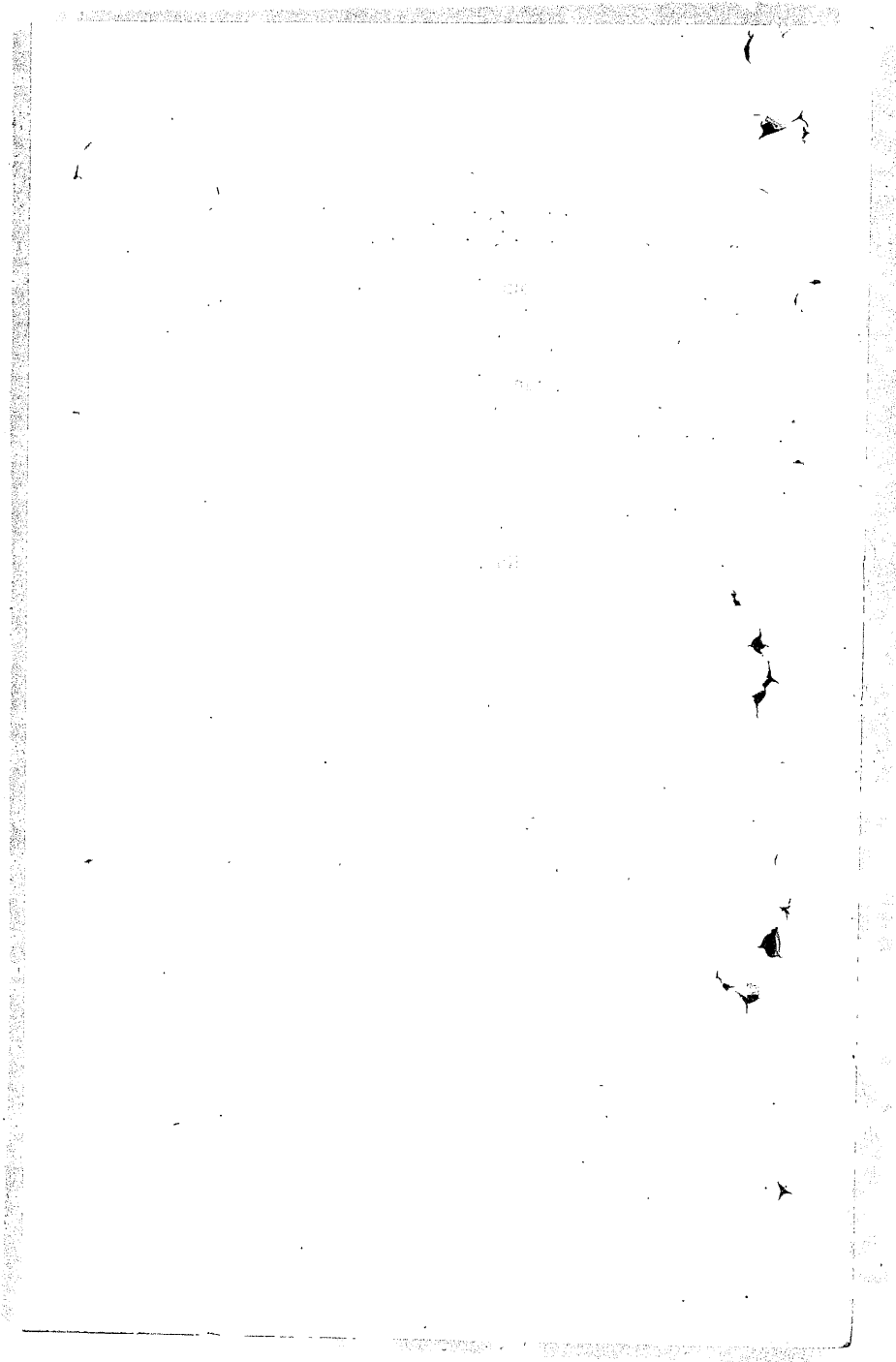
sera envoyé gratuitement à chacun des membres adhérents.

Le Secrétaire général,

GARRIGOU.

Le Président,

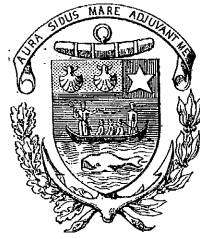
DURAND-FARDEL.



2-1704

0355

N° 3.



CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE
DE BIARRITZ
1886

QUESTIONS D'ÉTUDES RECOMMANDÉES

La date du Congrès de Biarritz, fixée d'abord au 1^{er} octobre 1885, a dû être reportée au 1^{er} octobre 1886, en raison de l'époque indiquée des élections pour le renouvellement de la Chambre des Députés, et de l'importance donnée aux études recommandées, laquelle nécessite un temps suffisant pour leur préparation.

2-1704

0356

COMITÉ D'ORGANISATION SIÉGEANT A PARIS

D^r **Durand-Fardel**, membre associé de l'Académie de médecine, président honoraire de la Société d'hydrologie médicale de Paris, *président du Congrès*;

D^r **F. Garrigou**, *secrétaire général du Congrès*;

D^r **Constantin Paul**, membre de l'Académie de médecine, président de la Société d'hydrologie médicale de Paris;

D^r **Leudet**, secrétaire général de la Société d'hydrologie médicale de Paris;

D^r **Lunier**, membre de l'Académie de médecine, ancien vice-président de la Société météorologique de France;

M. L. Teisserenc de Bort, secrétaire général de la Société météorologique de France;

M. Peslin, ingénieur en chef des Mines;

M. O'Shea, président de la Société des sciences, lettres et arts de Biarritz (*Biarritz-Association*);

M. Franck, ingénieur, membre de *Biarritz-Association*;

Secrétaire trésorier : D^r **de Lavarenne**, secrétaire annuel de la Société d'hydrologie médicale de Paris.

Les communications ou demandes de renseignements devront être adressées :
A M. le D^r GARRIGOU, *Secrétaire Général du Congrès*, à Toulouse (Haute-Garonne), du 1^{er} octobre au 31 mai; à Luchon (Haute-Garonne), du 1^{er} juin au 30 septembre; — ou à M. le D^r DE LAVARENNE, *Secrétaire Trésorier du Comité d'organisation*, 21, rue Chaptal, à Paris, du 1^{er} octobre au 31 mai; à Luchon, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les adhésions, accompagnées d'un mandat sur la poste de douze francs, devront être adressées : A M. le vicomte de CHASTIGNER, *Trésorier du Congrès*, à Biarritz (Basses-Pyrénées); — ou à M. le D^r DE LAVARENNE, *Secrétaire Trésorier du Comité d'organisation*, aux adresses indiquées plus haut.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE
DE BIARRITZ

1886

QUESTIONS D'ÉTUDES RECOMMANDÉES

1^o Hydrologie.

A. — HYDROLOGIE SCIENTIFIQUE

1^o Influence des phénomènes de l'air sur les eaux minérales.

2^o Importance de la continuité dans les observations météorologiques près des stations thermales, et de leur coordination avec des observations suivies sur le régime des sources.

3^o Des phénomènes électriques qui se développent en présence des eaux minérales. — Du calorique des eaux minérales.

4^o De l'analyse des eaux minérales; méthodes et quantités d'eaux à employer dans ce but.

5^o Signification respective de l'analyse dite *réelle* et de l'analyse dite *hypothétique* des eaux minérales.

6^o Des combinaisons que forme le soufre dans les eaux dites sulfurées. Caractéristique propre à chaque station. Expériences nécessaires pour établir cette caractéristique.

7° Variations qui peuvent être constatées dans les conditions physiques et chimiques d'une eau minérale; leurs causes.

8° Recherche des métaux dans les eaux minérales.

9° Étude des matières organiques ou organisées contenues dans les eaux minérales.

10° Rapports existant entre les eaux minérales et les terrains géologiques.

11° Lois d'après lesquelles les eaux minérales arrivent à la surface du globe.

12° Relations géologiques entre les sources du versant sud et celles du versant nord des Pyrénées.

13° Principes qui doivent présider à une classification méthodique des *eaux minérales*.

14° Captage des sources minérales.

15° Aménagement des établissements thermaux.

16° Refroidissement et chauffage des eaux minérales, soit en vases clos, soit dans le bain, soit à l'air libre.

17° Conservation et transport des eaux minérales.

18° Législation et réglementation des eaux minérales.

19° De l'assistance publique près des stations thermales.

20° Programme d'un enseignement de l'hydrologie scientifique et de l'hydrologie médicale.

B. — HYDROLOGIE MÉDICALE

1° De la température et de la pression de l'eau en hydrothérapie.

2° Des différences d'action de l'eau douce et de l'eau de mer en hydrothérapie.

3° Conditions d'une bonne installation hydrothérapique.

4° Des bains dits d'étuve. Étuves sèches, humides.

5° Différences d'action entre les bains de vapeurs d'eau douce et de vapeurs d'eau minérale.

6° Du traitement marin. De la part qu'il faut faire à l'air ambiant et aux pratiques balnéaires.

7° Des différences d'action du bain de mer, suivant le degré d'agitation, de température de l'eau, etc., dans les différentes stations.

8° Action physiologique et thérapeutique des bains de sable.

9° Action physiologique des eaux minérales (usages interne et externe).

10° De l'absorption cutanée au point de vue de la thérapeutique thermique.

11° Quelle part faire, à l'eau, d'une part, et à sa composition, de l'autre, dans le traitement thermal?

12° Quelle part faire, dans le traitement thermal, à l'eau considérée en tant que médicament, et à ses divers modes d'application?

13° Des bains hyperthermaux; leur valeur thérapeutique.

14° De l'action des bains de boues.

15° Du choix de l'époque la plus favorable à un traitement thermal suivant l'état morbide et la station balnéaire.

16° De la durée qu'il convient d'appliquer à un traitement thermal suivant les cas.

17° De l'hygiène et du régime pendant le cours d'un traitement thermal.

18° Des cures successives dans des stations d'ordre différent.

- 19° De la part qu'il peut y avoir lieu de faire à l'hydrothérapie concurremment avec un traitement thermal.
- 20° Indications et contre-indications des eaux minérales et des bains de mer.
- 21° Indications thérapeutiques des différentes stations thermales pyrénéennes.

2° Climatologie.

A. — CLIMATOLOGIE SCIENTIFIQUE

- 1° Moyens pratiques d'assurer le fonctionnement des Commissions départementales de météorologie.
- 2° Avantages que présenterait le fonctionnement en Espagne de Commissions analogues, dont les travaux serviraient de base à une étude météorologique comparée de toute la région pyrénéenne.
- 3° Programme d'observations météorologiques faites dans le but spécial de servir à l'étude de la climatologie et de l'hydrologie.
- 4° Climatologie comparée de diverses zones du midi de la France et des principales stations sanitaires, depuis Biarritz jusqu'à Menton, et de l'Algérie.
- 5° Origine et valeur des dictons et proverbes de ces régions.
- 6° Régime des pluies et des brouillards (fréquence, intervalles, durée, etc., etc.) dans les stations sanitaires.
- 7° Marche des orages et tourbillons dans le midi de la France, avec cartes à l'appui.
- 8° Variations et écarts diurnes de la température dans les stations sanitaires.
- 9° Manifestations électriques de l'atmosphère dans les différentes stations et, en particulier, dans celles du midi de la France et de l'Algérie.

- 10° Relations entre la constitution du sol et les états météorologiques des stations sanitaires.
- 11° De la composition de l'air au point de vue des corps étrangers organiques ou inorganiques (poussières, microbes, etc., etc.) sur le continent, le littoral ou en pleine mer.
- 12° Caractères généraux de la constitution géologique des Pyrénées.
- 13° Observations météorologiques recueillies dans les principales stations sanitaires et, en particulier, dans celles du sud de la France, des vallées pyrénéennes et de l'Algérie.
- 14° Programme d'un enseignement de la climatologie.
- 15° Bibliographie hydrologique et climatologique de la région pyrénéenne.

B. — CLIMATOLOGIE MÉDICALE

- 1° Conditions hygiéniques qui doivent présider à l'organisation des Sanatoria d'hiver et d'été.
- 2° Climats qui conviennent le mieux à telle ou telle maladie chronique.
- 3° Époques auxquelles doivent arriver les malades dans les stations soit d'hiver, soit d'été; motifs du choix de ces époques.
- 4° Qualités spéciales qui peuvent être attribuées aux stations d'altitude; applications qui peuvent en être faites au point de vue médical.
- 5° Influence des climats maritimes sur les affections scrofuleuses.
- 6° Conditions d'emplacement et d'installation auxquelles doit satisfaire un hôpital maritime destiné spécialement aux lymphatiques et aux scrofuleux.

7° Influence de l'atmosphère des régions à pins maritimes sur la phtisie pulmonaire.

8° Influence des vents dits : siroco, vents du Midi, vent d'antan, sur la santé.

9° Rapports entre les épidémies, d'une part, et, de l'autre, la constitution du sol, l'état et la composition de l'atmosphère.

10° Quarantaines maritimes et quarantaines terrestres.

11° Caractéristique sanitaire du climat de Biarritz.

12° Influence des changements de climat sur les colons européens : mortalité, natalité, croisement.

13° Renseignements spéciaux en ce qui concerne l'Algérie et la Tunisie.

En outre des sujets recommandés dans ce programme « d'autres travaux concernant l'hydrologie et la climatologie pourront être soumis au Congrès ». (Article 4 du Règlement.)

« Les Sections s'occupent d'abord des questions mises à l'ordre du jour par le Comité d'organisation; toutefois d'autres sujets peuvent être traités sur l'initiative des membres, avec l'assentiment des bureaux des sections. » (Article 16 du Règlement.)

Un rapport, adressé par M. ANT. PROUST à M. le Ministre du Commerce, et inséré dans le *Journal officiel* du 14 mars 1885, fait connaître l'intention du Gouvernement de provoquer, dès à présent, la préparation de *Congrès* et de *Conférences*, destinés à compléter l'utilité pratique et à rehausser l'éclat de l'*Exposition universelle internationale de 1889*.

Le *Congrès de Biarritz* peut être considéré comme une inauguration et une préparation effective à la participation que l'*Hydrologie* et la *Climatologie* devront prendre à ces grandes assises de la science.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Président du Congrès,

D^r DURAND-FARDEL.

Le Secrétaire général,

D^r GARRIGOU.

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 19181.

明治二十一年

旅リエーロ

第五回

外務省

不参加

明治三十一年六月六日譯了

大臣

次官



翻譯課長



政務局印

外務大臣男宮内西徳二郎閣下

カヌタン

以書翰致啓上候陳者來ハ九月廿五日リエーヂエニ

氣候

於テ水力、風土、地質、關スル第五回萬國會議

Hydrology, Climatology, geology

開會可相成候間、帝國政府、於テ委員派遣

相成度本國政府、命、依リ此段申進候因

外務省

該會組織、委員ヨリ發布相成候書類別

冊頁部、御送附致候本使、茲、重テ閣下ニ向

テ敬意ヲ表シ候、敬具

千八百九十八年六月四日

次官

至語を傍注
スル

冊一年六月十日達書

記録課長

明治卅一年六月十九日
同日發遣

陸

明治三十一年六月九日受

14

主任

政務官 中田

送第七五

外山文部大臣

西外務大臣

某ル九月二十五日「リエーゴ」ニ於テ水カ

Climateologie geologie
氣候地質ニ関スル第五回万国會談開

會可相成答、有之矣、付テハ帝國政府

外務省

ヨリモ委員派遣相成矣操致交旨本

國政府ノ策ニ依リ該會組織委員ヨリ充

シタル書類相添刺紙事譯文ヲ通在本

邦尙耳義公使ヨリ申越矣了以詮議

ト上委員派遣ノ有無以回答相成交

ハ段及以照會矣也

進テ本件ハ他官廳ハ関係有之矣

モノト相認相成矣ト貴大臣ヨリ其

向ハ幸原凱還ノ儀書也照會勘成
及攝致文ハ殿中添矣也

外務省

次官

文 部 省

文部省
文書課
高申七二號

事務課

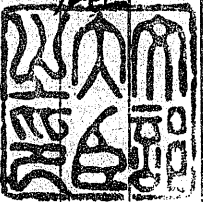
中田

文部省
文書課
高申七二號

客月十日付送第七五號ヲ以テ来ル九月廿五日
ニ於テ開會ノ水由ヲ氣候學及地質學ニ關スル
萬國會議ノ委員派遣ノ有無ニ付以照會趣
リ兼當省ニ於テ今回ハ委員派遣ニ致候間
右様ヨリ承有之度无ク追書ニ趣有之候ニ付
内務農商務兩大臣モ通報及置ニ付右兩省
ニ於テ派遣ノ有無ハ當該大臣ヨリ通報有之ト
存小紙段及回答候可

明治三十一年七月七日

文部大臣尾崎行雄
外務大臣伯爵大隈重信殿



明治三十一年七月二十日

2-1704

0357

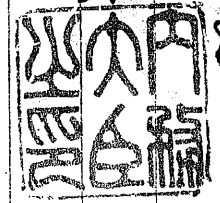
明治二十一年七月二十日 菅 政務局 中田

文甲第二号

第九〇四九

本年六月十日送第七五号ヲ以テ
「リエージユ」ニ於テ并合ノ水學子氣
候學地質學ニ并スル某國會議員
件ニ付貴大臣ヨリ文部大臣へ照
會相成重慮ニ付但書ニ依リ文部大
臣ヨリ更ニ尚書ニ於ケル該會ノ委員
派遣ノ事通傳者ニ於テ當有ニ
於テハ該萬國會議員ニ委員派遣不致
見込ニ有之於此段及通傳者也
明治二十一年七月九日

内務大臣伯耆板垣退助



明治二十一年七月二十日 菅 政務局

文部大臣

外務省
明治二十一年七月九日

2-1704

0358

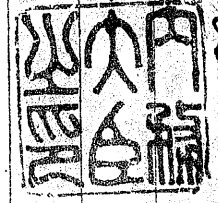
文部政務局
中田

文甲第二号

第九〇四九

本年六月十日送第七五号ヲ以テ
「リエー」ニ於テ「リエー」水學氣
候學地質學ニ於テ「リエー」水學氣
件ニ付去大臣ヨリ文部大臣ハ水學
會相成重慮シ但書ニ依リ文部大
臣ヨリ更ニ尚志ニ於ケル該會ノ委員
派遣ニ家道總方ニ於ケル該會ノ委員
於テハ該萬國會議ニ委員派遣不致
見込ニ有ク此段及通牒也
明治三十一年七月九日

内務大臣伯耆板垣退助



明治三十一年七月二十日

外務大臣小幡武揚
奉天在任
五月廿八日

2-1704

0359

外務大臣伯爵大隈重信殿

Vertical columns of handwritten Japanese text, likely a letter or official document, contained within a rectangular frame.

2-1704

0370

次官

領第八三一號

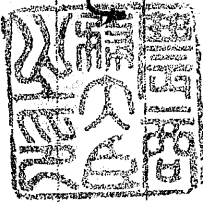
第一等七十四號 警政務局

第九一四ハ

本ハ九月二十五日付ノエーレニ於テ水力氣候地
質ニ關スル第五回帝國會議ニ出席シテ其地
以古地ニシテ其地ニ屬スル地質ニ再シテ
負込キル者多キトシテ四部ニ據テ其地
ニ移住スル者多キトシテ其地ニ屬スル地
ニ移住スル者多キトシテ其地ニ屬スル地
ニ移住スル者多キトシテ其地ニ屬スル地

明治二十七年七月十日 農商務大臣 大石 正 宣

外務大臣 大石 正 宣



農商務省

子

2-1704

次官

至急

送第二九號

在本邦
白耳義國公使

大隈外務大臣

以書翰致啓上及陳者未ル九月

廿五日リエージュニ於テ水力氣候地質

州一年七月二十七日

外務省

ニ関スルヲ五回萬國會議開會可相成

ニ付テハ帝國政府ヨリモ委員派遣有之

交旨去月廿日附貴翰一〇三号ヲ以テ中

越者及之付其旨早速其第々々

設置外外中帝國政府於テ若

用派遣不致旨中若致越者及之

回答旁本大臣ハ茲ニ重テ閣下ニ白

教意ヲ表シ及教員

明治三十一年七月十九日

明治三十一年七月十五日
八月十九日發遣

主任

政務局長 中田

明治三十一年七月十九日受



Traduction

翻譯課長

翻譯主任

明治三十二年
七月九日
譯成

校
4

校
5

Monsieur le Ministre,

*En réponse à la lettre
n° 103 en date du 4 Juin dernier
par laquelle Votre Excellence a bien
voulu m'exprimer le désir de voir
le Japon se faire représenter à la
1^{re} session du Congrès International
d'hydrologie, de climatologie et de
géologie qui aura lieu à Liège
le 27 Septembre prochain, j'ai
l'honneur de faire savoir à
Votre Excellence que le Gouverne-
ment Impérial regrette de ne
pouvoir prendre part à ladite*

son Excellence

Monsieur le Baron Albert d'Anethan

Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Belgique

次官閣了

明治三十一年七月十九日

明治三十一年七月十九日
同 年 八月十九日發遣

明治三十一年七月十九日

主任

15

政務局長 中田

送第一號

白耳義國駐劄
井上特命全權公使

大隈外務大臣

来儿九月廿五日、リ、
氣候、地質、
同、
外務省

自耳義國政府、
在本邦

同、
自耳義國政府、
在本邦

同、
自耳義國政府、
在本邦

同、
自耳義國政府、
在本邦

得及御用報候致具